



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radars

Question écrite n° 104133

Texte de la question

Mme Barbara Romagnan attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur la question de l'externalisation des voitures radars. Dans le cadre du projet présenté en février 2017 par le délégué interministériel à la sécurité routière M. Emmanuel Barbe, les voitures radars en circulation depuis 2013 ont vocation à être conduites dès septembre 2017 par un opérateur externalisé sous le contrôle de l'État. Bien que cette mesure ait pour objet de libérer du temps de travail pour les forces de l'ordre et que plusieurs mesures aient été prises afin d'assurer la neutralité du contrôle effectué, au premier rang desquelles figure la rémunération du prestataire à l'heure de conduite et non aux contrôles effectués, la sécurité routière relève des missions régaliennes de l'État, et a donc à ce titre vocation à demeurer dans le giron du service public. Elle souhaiterait donc connaître sa position sur cette question.

Données clés

Auteur : [Mme Barbara Romagnan](#)

Circonscription : Doubs (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104133

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [13 juin 2017](#), page 3758

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)